

Note de service

Destinataire : À tout le personnel et gestionnaires du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Expéditeur : Benoit Duchaine, chef du service Administration de la santé au travail

Date : 1^{er} octobre 2024

Objet : Campagne de vaccination antigrippale du personnel 2024-2025

Bonjour,

Les cliniques de vaccination antigrippale pour le personnel se dérouleront du 7 octobre au 20 décembre prochain dans nos installations.

L'objectif de la vaccination est de vous protéger et de protéger notre clientèle plus vulnérable aux complications de l'influenza.

La vaccination se fera **sur rendez-vous en ligne via le lien suivant (inscriptions ouvertes à partir du 2 octobre à 12h) :** <https://clients3.clicsante.ca/50019/take-appt>, ou en consultant notre section [intranet](#). Si vous avez besoin de soutien dans la prise de rendez-vous, veuillez nous contacter par courriel à administration.sante.au.travail.cemtl@ssss.gouv.qc.ca. Votre carte d'assurance maladie (et carte d'employé) vous sera demandée au moment de vous faire vacciner. Lors de votre rendez-vous, vous pourriez aussi recevoir le vaccin contre la COVID-19, si vous en faites la demande sur place.

À noter, que pour les employés ayant déjà pris un rendez-vous pour la dose de rappel contre la Covid, il sera également possible de recevoir le vaccin contre l'influenza en même temps si vous en faites la demande.

La vaccination entre pairs dans les milieux cliniques pourra également être faite sous certaines conditions. (Veuillez consulter notre section [intranet](#)).

Nous comptons sur la collaboration des gestionnaires pour :

- Organiser la démarche de vaccination entre pairs en prenant les mesures nécessaires pour soutenir les équipes;
- Diffuser la présente note de service auprès des équipes;
- Faciliter l'accès du personnel aux séances de vaccination offertes.

Nous vous remercions de votre implication afin de faire de cette campagne un succès et rendre nos milieux de soins plus sécuritaires.



Exigences et processus de vaccination antigrippale entre pairs

Afin de faciliter le processus de la campagne de vaccination antigrippale 2024-2025 des employés, vous trouverez ci-bas **les exigences requises** afin de pouvoir se prévaloir du droit de vacciner entre pairs sur les unités.

1. Exigences

Le gestionnaire doit s'assurer que la saisie des données dans le SIPMI sera faite par un membre de son équipe **chaque jour, avant 22h**.

Le gestionnaire doit s'assurer de pouvoir répondre à toutes les étapes du processus de vaccination mentionnées ci-bas.

2. Processus de vaccination

a) Avant la vaccination

- Le gestionnaire identifie et désigne une ou plusieurs personnes compétentes pouvant vacciner le personnel de l'unité;
- Le gestionnaire s'assure que la ou les personnes identifiées suivent la [formation](#) sur la vaccination prévue à cette fin.
- Le gestionnaire prévoit une plage horaire pour la vaccination entre pairs et la communique à son personnel;
- Ceux désirant se faire vacciner doivent avoir rempli le [formulaire destiné au personnel](#) et l'avoir en main au moment de la vaccination. Le gestionnaire peut évaluer la demande à l'avance pour planifier la plage horaire en conséquence.
- Le gestionnaire s'assure que le matériel nécessaire est disponible (voir liste plus bas).

b) Pendant la vaccination

- Le vaccinateur obtient les doses de vaccins selon le canal prévu pour son service;
- Le vaccinateur valide l'information sur le formulaire, s'assure que l'employé a signé, procède à la vaccination si indiquée et remplit sa section post-vaccination;
- Le vaccinateur reste à l'affût des signes et symptômes post-vaccination (15 min);
- Respect de la chaîne de froid en tout temps.

c) Après la vaccination

- Le vaccinateur dispose des doses de vaccins selon le canal prévu pour son service;
- Le vaccinateur recueille les formulaires remplis et les remet au gestionnaire;
- Le gestionnaire, ou un membre de son équipe, entre les données dans le SIPMI et met ses initiales dans le bas du formulaire;
- Le gestionnaire fait parvenir par courriel à administration.sante.au.travail.cemtl@ssss.gouv.qc.ca les formulaires de vaccination entre pairs au service d'administration de la santé au travail, et ce, à tous les jours afin de comptabiliser les statistiques en temps réel.

d) Matériel de vaccination

- Seringues 3cc et aiguilles 25G 1 à 1 ½ pouce;
- Tampons antiseptiques;
- Diachylon rond ou rectangulaire;
- Produits immunisants (vaccins);
- Deux ampoules d'adrénaline (1:1 000);
- Contenant biorisque (boîte jaune);
- Gants (petit-medium-large);
- Bouteille de désinfectant pour hygiène des mains;
- Prévoir une glacière/boîte à lunch si aucun réfrigérateur conforme n'est disponible sur les lieux;
- Piqué bleu protecteur;
- Bloc réfrigérant (pour la glacière ou la boîte à lunch).